



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202606D061

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20260609-202606D061-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2026  
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg  
en Bresse

**VILLARS LES  
DOMBES**

Date de la séance :  
**5 Juin 2026**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Absents : 2

Votants : 27

Date de la  
convocation :  
**29 Mai 2026**

Domaine  
Police  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le cinq Juin, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Véronique PEYROL a été élue secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG — L. MEURGUES-I.VAURES – J. BERTHET - A. DUPERRIER - F. JANET - J. SCANDOLA - TNP RUCÉL - K. DOS PRAZERES – C. GABON – P. SALOMON – – B. GLAIZAL - F. CANARD - -R.MAGNY - S.BAUDIN – D. MILLOT

**ABSENTS** :

N. CHATAIN a donné pouvoir à I. VAURES  
N. SANCAR a donné pouvoir à I. DUBOIS  
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL  
D. OZANT a donné pouvoir à J. SCANDOLA  
G. POCHON a donné pouvoir à J. LEDUC  
S. VILLEMONT a donné pouvoir à L. MEURGUES  
P.NOBLET a donné pouvoir à F. CANARD  
Jan BULTEZ-GOBERT a donné pouvoir

S. GUEDON  
P-Y GARREAU

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SARL AIN AUTO ASSISTANCE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

Afin de pouvoir procéder à l'enlèvement sur le territoire de la Commune des véhicules abandonnés, ou gênants et dont la mise en fourrière aura été prescrite sous l'autorité du Maire par le service de Police Municipale, la Commune recourt, en l'absence de fourrière automobile municipale au service d'un prestataire agréé par l'Etat, la **SARL Ain Auto Assistance**.

La convention actuelle étant arrivée à son terme, celle-ci doit être reconduite pour une période de 1 an, renouvelable 2 fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de recourir aux prestations de la SARL Ain Auto Assistance
- **APPROUVE** les conditions administratives, financières et techniques prévues à la convention.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention relative à cette prestation.

*Pour extrait conforme.*

Fait à Villars-les-Dombes, le 9 Juin 2026

Le Maire,

Le Maire

Isabelle DUBOIS



Isabelle DUBOIS